



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Conseil communal de Genolier

Genolier, le 8 août 2025

PREAVIS N° 71/2025

concernant une demande de crédit
de CHF 28'400.– TTC destinée à la
refonte du site internet officiel communal

Responsables

Evelyne Fallet, vice-Syndique
Gregory Favre, Municipal

Commissions chargées de l'étude

Commission des finances
Commission de l'administration générale

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le site internet actuel de la Commune de Genolier ne répond plus aux standards actuels en matière de design, d'ergonomie et de sécurité. Notre commune se doit pourtant de disposer d'un outil performant, accessible et compatible avec tous les supports utilisés aujourd'hui pour accéder à l'information.

À Genolier, la population est régulièrement informée par le biais de CommuneApp, de Tout-ménage, du « Genolier-Info » ainsi que par notre site internet. Cependant, ce dernier, mis en place il y a de nombreuses années, n'a connu aucune évolution majeure, ni sur le plan visuel, ni dans son mode de gestion des contenus.

Cette absence d'évolution a des conséquences concrètes : les citoyennes et citoyens peinent à trouver rapidement les informations recherchées, et l'affichage sur tablette ou smartphone reste peu adapté. Les standards d'ergonomie, d'accessibilité et de sécurité ont évolué, mais notre site n'a pas suivi cette progression.

2. CONSTAT

La fin de maintenance annoncée par notre fournisseur actuel, OFISA Informatique SA, pour le 31 décembre 2025, impose une décision rapide. Passé ce délai, il n'y aura plus de mises à jour techniques ou de sécurité, ce qui augmentera les risques d'incidents ou de dysfonctionnements.

Sur le plan visuel et fonctionnel, notre site correspond encore aux standards d'il y a une quinzaine d'années. Il reste utilisable sur téléphone ou tablette, mais n'a pas été conçu en priorité pour ces supports, ce qui rend la navigation moins agréable que sur les sites récents.

Le cœur technique du site, qui permet de créer et de mettre à jour les pages, est aujourd'hui daté et peu souple. S'y ajoute un problème de fond : la structure logique de l'information. Les pages se sont ajoutées les unes aux autres au fil des années, sans réelle refonte d'ensemble, ce qui a conduit à un contenu parfois redondant, dispersé ou difficile à retrouver. Le résultat est un ensemble qui peut paraître chaotique, aussi bien pour les usagers que pour ceux qui le gèrent.

Enfin, l'outil actuel ne permet pas d'intégrer facilement certaines fonctionnalités devenues courantes sur les sites communaux modernes, comme un guichet virtuel ou des formulaires interactifs.

3. OBJECTIFS DE LA REFONTE

La refonte visera d'abord à réorganiser le contenu du site afin de le rendre plus clair, mieux structuré et plus agréable à parcourir. L'information devra être hiérarchisée de façon logique, regroupée par thèmes et facilement accessible depuis la page d'accueil.

Le nouveau site devra aussi offrir une navigation plus fluide sur tous les supports et permettre un partage simple et efficace des contenus sur les réseaux sociaux, afin d'élargir la diffusion de l'information communale.

Il devra également pouvoir intégrer de nouveaux outils en ligne utiles aux citoyennes et citoyens, tels qu'un guichet virtuel ou l'accès à l'outil fédéral « e-déménagement », pour faciliter les démarches administratives.

4. CHOIX DU PRESTATAIRE ET DE LA SOLUTION

Pour mener à bien ce projet, la Municipalité a retenu l'agence Publium, avec laquelle elle collabore régulièrement pour la communication communale. Elle assurera l'accompagnement du projet, l'analyse des besoins, la conception graphique personnalisée, ainsi que la coordination technique avec le fournisseur de la solution choisie.

La solution retenue est Quicksite, développée par eAdmin Solutions SA. Elle repose sur un hébergement sécurisé en Suisse et un moteur de site moderne, offrant une gestion simple des contenus et la possibilité d'ajouter de nouvelles fonctionnalités au fil du temps. Cette solution sera mise en œuvre par Ofisa, partenaire informatique de la commune depuis des années. L'offre comprend également la formation des personnes chargées des mises à jour, afin de rendre la commune pleinement autonome dans la gestion de son site.

Ces deux prestataires sont habitués à travailler avec des communes et connaissent les particularités, les besoins et les contraintes spécifiques des sites web communaux. La solution proposée permettra également une meilleure intégration avec les canaux actuels de communication, notamment le partage facilité des actualités et événements sur les réseaux sociaux.

5. COÛTS

Poste	Montant
Refonte du site internet	CHF 9'350.--
Solution Quick Site	CHF 15'600.--
Total net HT	CHF 24'950.--
TVA (8,1 %)	CHF 2'020.95
Divers et imprévus (env. 5 %)	CHF 1'429.05
Total TTC	CHF 28'400.--

Coûts annuels

Type	Montant
Hébergement	CHF 1'300.--
Maintenance	CHF 520.--
Total net HT	CHF 1'820.--
TVA (8,1 %)	CHF 147.42
Total annuel TTC	CHF 1'970.--

6. FINANCEMENT

Les coûts uniques seront inscrits comme investissement, amortissable sur 5 ans conformément aux directives MCH2. La part annuelle des licences sera couverte par le budget de fonctionnement à partir de 2027.

La Municipalité propose de financer cet investissement par la trésorerie communale, ou par un emprunt au besoin, selon la situation au moment du mandat.

7. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal N° 71/2025 concernant une demande de crédit de CHF 28'400.— TTC destinée à financer la refonte du site internet communal
- Ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis
- Attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide
1. d'approuver le préavis municipal N° 71/2025 concernant une demande de crédit de CHF 28'400.— TTC destinée à financer la refonte du site internet communal
 2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 28'400.— TTC

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 11 août 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
A. Darmon

la secrétaire :
D. Jayet

